



**International Pharmaceutical Federation  
Fédération internationale pharmaceutique**

PO Box 84200, 2508 AE The Hague, The Netherlands

## **DECLARATION DE POLITIQUE RELATIVE AUX BONNES PRATIQUES DE FORMATION EN PHARMACIE**

### **Historique**

Le rôle du pharmacien évolue pour mieux répondre aux besoins des systèmes de santé modernes.

Assurer avec précision la délivrance des médicaments prescrits sur ordonnance et donner des conseils de qualité pour une automédication responsable représentent une large part des services développés par les pharmaciens. Cependant, les pharmaciens ont depuis longtemps reconnu que d'autres aspects de leur rôle sont tout aussi important et consistent à conseiller les autres professionnels de la santé sur l'utilisation correcte et rationnelle des médicaments. De même ils ont accepté, sous leur responsabilité, de faire en sorte que les médicaments soient utilisés de manière efficace et en toute sécurité par ceux à qui ils sont délivrés et en visant le meilleur bénéfice thérapeutique qu'il soit. Cette activité contribue au bien-être de l'individu et à l'amélioration globale de la santé publique.

Ces pratiques ont conduit au développement d'un pôle d'activité important pour le pharmacien d'officine qui comprend non seulement la participation aux débats sur les choix de prescription des médicaments, mais aussi son rôle de conseiller pour leur bon usage.

Ces pratiques doivent être régies par des règles éthiques propres à la profession, exigences qui doivent être soutenues par une législation appropriée et par l'évolution de la formation initiale et continue du pharmacien. Le cursus de base (diplôme fondamental) doit garantir l'acquisition, par le pharmacien nouvellement diplômé, de connaissances et compétences lui permettant d'exercer son métier tant en officine qu'à l'hôpital ou dans l'industrie pharmaceutique. Le pharmacien en exercice doit ensuite s'engager tout au long de sa carrière dans la formation professionnelle continue.

La mise en place du suivi pharmaceutique (Pharmaceutical Care), reconnaissant la responsabilité du patient en tant qu'utilisateur final des médicaments, exige du pharmacien qu'il applique un éventail complet de procédés destinés à faciliter la prise du traitement jusqu'à l'obtention de résultats tangibles qui améliorent la qualité de vie du patient.

Le pharmacien exerce son art dans différentes situations en réponse à un flux dynamique et évolutif des priorités et des besoins de santé essentiellement locaux. Les politiques régionales, nationales et internationales contribuent également à orienter le développement des pratiques pharmaceutiques. Le pharmacien est, dans ce cadre, l'expert du médicament pour le traitement des maladies et la promotion de la santé. Cette expertise englobe, dans son acception la plus large, la préparation, l'approvisionnement et le contrôle des médicaments et la garantie des résultats attendus lors de la mise en oeuvre d'un traitement médicamenteux. Ce domaine d'expertise s'étend du développement d'un médicament jusqu'à l'obtention du bénéfice

ultime pour l'individu et la société en général ; quant aux compétences, elles reposent sur les sciences pharmaceutiques et les domaines de recherche apparentés, et restent centrées sur l'individu et les populations.

### **Introduction**

L'Organisation Mondiale de la Santé, dans le rapport remis par son Groupe Consultatif chargé de "La Préparation du Futur Pharmacien" (Vancouver 1997) a identifié sept rôles (le "pharmacien sept étoiles") qui doivent être considérés comme le minimum essentiel attendu du pharmacien, quel que soit le système de santé à travers le monde. Ces rôles et responsabilités sont :

- Les soins
- La prise de décision.
- La communication
- L'aptitude à diriger
- La gestion
- L'apprentissage permanent.
- L'enseignement

Le Groupe Consultatif de Vancouver s'est mis d'accord sur la nécessité pour les pharmaciens d'acquérir des connaissances, des attitudes, des compétences et des comportements spécifiques permettant de remplir efficacement leurs fonctions.

Ces caractéristiques professionnelles doivent être l'objectif du cursus de base en pharmacie. La présente déclaration ne traite pas des spécialisations ultérieures dans certains domaines de la pratique pharmaceutique ni des exigences professionnelles précises de la formation continue permanente.

Les objectifs éducatifs exigés et identifiés par le Groupe Consultatif OMS de Vancouver sont décrits en détails dans l'Annexe à la présente Déclaration. La FIP estime que les termes de "diplômé en pharmacie" doivent être interprétés dans le sens de "pharmacien".

Le Groupe Consultatif souligne également la nécessité d'axer la formation sur un enseignement impliquant la participation active de l'étudiant, plutôt que sur un enseignement magistral. De plus, le Groupe estime qu'il est important de développer, chez l'étudiant, la capacité à résoudre un problème ainsi que son esprit critique.

Par ailleurs, le diplômé en pharmacie et le pharmacien doivent développer un sentiment de solidarité et un désir de coopérer avec leurs collègues et les autres professionnels de la santé ; son identité professionnelle et sa personnalité même, doivent être en adéquation avec une éthique rigoureuse.

La formation idéale aurait lieu dans un cadre universitaire où les étudiants en pharmacie seraient en contact avec d'autres professions de santé, afin de favoriser la mise en place précoce du concept d'équipe de soins et de développer une habitude de collaboration professionnelle, en particulier dans le domaine de la pharmacothérapie..3

### **Recommandations**

1. Le cursus de base (diplôme de premier niveau) doit apporter des fondements solides et équilibrés en biologie, en sciences pharmaceutiques et sciences de la santé, afin que

l'étudiant en pharmacie, une fois diplômé, possède les connaissances nécessaires à l'exercice de la pharmacie dans un environnement de soins pluriprofessionnel.

Les domaines suivants seront traités :

- systèmes biologiques, chimie thérapeutique, physiopathologie, sémiologie et interaction entre les médicaments et les systèmes biologiques,
- développement galénique,
- action et utilisation des médicaments et des autres produits connexes,
- lois régissant l'exercice de la pharmacie ainsi que la vente et la fourniture de médicaments,
- principes d'éthique professionnelle tels qu'ils sont décrits dans le Code Ethique du Pharmacien établi par la FIP (1997) et dans le Code National correspondant,
- gestion de la sécurité et gestion du risque,
- pharmaco-épidémiologie, pharmaco-économie et économie de la santé,
- introduction à l'exercice de la pharmacie d'officine, hospitalière, industrielle et universitaire, et le cas échéant, en biologie clinique avec une introduction aux sciences sociales et comportementales, afin d'assurer l'acquisition de compétences dans la délivrance de soins,
- introduction à la gestion efficace des ressources (humaines, physiques, financières et temporelles),
- introduction aux recommandations régissant les bonnes pratiques de fabrication, de distribution et de laboratoire.

Le programme doit conserver un caractère universitaire, tout en équilibrant les connaissances théoriques et la formation pratique, grâce auxquelles le diplômé en pharmacie aura acquis une somme de connaissances unique et la maîtrise des technologies traditionnelles et modernes, pour mieux accompagner le patient et lui garantir une utilisation optimale des médicaments.

2. Les programmes s'attacheront à une formation aux soins pharmaceutiques axés sur le patient, conformément à la Déclaration de la FIP portant sur les "Soins Pharmaceutiques " (La Haye, 1998).

3. L'évolution des connaissances pharmaceutiques et médicales aura pour corollaire une évolution continue du cursus de formation, comme cela a été le cas ces dernières années par l'introduction de nouvelles matières, telles que la biologie moléculaire, les biotechnologies, la thérapie génique, et l'informatique. Il s'agit d'un aspect essentiel si l'on veut que la

formation des pharmaciens les prépare à exercer leur métier dans différents domaines.

4. Les cursus doivent rester en adéquation avec l'obligation faite aux pharmaciens d'aujourd'hui et de demain d'acquérir des connaissances et des compétences tant professionnelles que sociales ainsi que des capacités de communication, un esprit et un comportement spécifiques les rendant aptes à remplir leurs fonctions professionnelles, dans le cadre des exigences définies par les Bonnes Pratiques de Pharmacie, et leur permettant d'aider les patients pour évaluer et interpréter des informations provenant d'autres sources..4

5. La formation devrait avoir lieu dans un environnement de recherche, soit universitaire soit dans une autre institution de niveau égal, afin de bénéficier d'un apport pluridisciplinaire tant

dans l'enseignement que dans la recherche, les soins aux patients, et les services auprès du public.

6. La réussite à un examen de fin d'étude serait sanctionnée par la remise d'un diplôme témoignant que le candidat a rempli les exigences universitaires lui ouvrant droit à une reconnaissance en tant que pharmacien et au droit d'exercer la pharmacie si une formation pratique a également été suivie avec succès et que les compétences ont été vérifiées,

7. Les objectifs éducatifs à atteindre devraient refléter les besoins de la société et l'exercice actuel et à venir de la pharmacie dans le pays et la région concernés.

8. Les programmes et cursus devraient, dans leur conception, être cohérents avec leurs objectifs respectifs. Les méthodes d'évaluation et d'assurance qualité seront utilisées pour vérifier si les objectifs de formation ont été atteints et si l'acquisition des compétences est effective.

9. L'enseignement et l'apprentissage devraient être axés sur l'étudiant. Les aspects philosophiques, structurels, objectifs, méthodologiques et contextuels de l'enseignement auront autant d'importance que son contenu et feront l'objet d'une évaluation.

10. Les pharmaciens en exercice devraient être conscients de leur responsabilité dans la formation des futurs pharmaciens.

11. Les associations pharmaceutiques nationales devraient partager la responsabilité de la formation des étudiants en pharmacie :

- en participant à la conception, à la mise en place et à l'évaluation des programmes de formation dans leurs universités nationales,
- en établissant des liens de coopération active avec les facultés de pharmacie,
- en promouvant la nomination de praticiens aux postes d'enseignants des facultés de pharmacie,
- en contribuant au développement d'échanges entre pharmaciens en exercice et étudiants en pharmacie sur tout ce qui concerne la modification des programmes,
- en s'assurant que les pharmaciens maîtres de stages ayant la charge des étudiants en pharmacie en fin d'étude disposent de la formation nécessaire pour assurer cette tâche,
- en organisant des formations pratiques et en promouvant l'internat post-universitaire et les programmes de formation.

12. Les facultés de pharmacie devront partager leurs connaissances et leurs ressources internes en enseignement avec leurs collègues à travers le monde.

13. Les facultés de pharmacie devront travailler en étroite collaboration avec les enseignants des autres secteurs de la santé humaine ou animale..

## Conclusion

Il n'existe pas de modèle optimal unique pour la formation des pharmaciens qui soit applicable à travers le monde, mais certains concepts, principes et pratiques communs à tous doivent être mis à profit par les responsables politiques de l'enseignement afin de répondre aux besoins de la société aux niveaux local, régional et mondial.

Les recommandations décrites dans le présent document sur les *Bonnes Pratiques d'Enseignement de la Pharmacie* définissent le cadre dans lequel peuvent s'inscrire la conception, la mise en place et l'évaluation des cursus universitaires de pharmacie à travers le monde.

Il est souhaitable que les responsables politiques de l'enseignement en pharmacie travaillent ensemble pour explorer les stratégies et les moyens propres à garantir la mise en place des bonnes pratiques d'enseignement de la pharmacie..

## Annexe

Groupe Consultatif de l'OMS chargé de "La Préparation du Futur Pharmacien" (Vancouver 1997)

*Soignant*: Le pharmacien fait appel à ses compétences en matière de médicament pour apporter des soins de haute qualité essentiellement dans deux domaines. Premièrement, le pharmacien, agissant en partenariat avec les patients et les autres professionnels de la santé, met à profit ses connaissances et ses compétences pour répondre, soit directement (par exemple, en clinique ou à l'officine) soit indirectement (par exemple, par des moyens analytiques, technologiques, logistiques ou réglementaires) aux besoins en médicament du patient, en vue d'obtenir les meilleurs résultats et de maintenir voire d'améliorer la qualité de vie du patient. Deuxièmement, le pharmacien éduque, informe et conseille l'individu et le public sur tout ce qui a trait aux médicaments et à leur utilisation, afin de garantir la qualité des soins en termes d'efficacité et de coût, et de promouvoir la santé.

*Connaissances, prise de décision et capacité de réflexion* : le pharmacien devra avoir acquis et assimilé les connaissances fondamentales qui se rapportent à l'exercice de sa profession, y compris les sciences biomédicales, pharmaceutiques, sociales, comportementales, et

administratives, la pharmacie clinique, et l'exercice de la pharmacie. Les pharmaciens maîtriseront les principes de l'enquête scientifique et de la pensée analytique et sauront les appliquer à bon escient pour résoudre les problèmes rencontrés au cours de leur exercice quotidien, et pour prendre les décisions adéquates. Le pharmacien sera capable de rechercher, d'analyser et d'utiliser l'information et de prendre des décisions éclairées et argumentées.

*Capacités de communication* : le pharmacien maîtrisera la communication écrite, verbale et non verbale dans ses échanges avec différents publics, quel que soit l'objectif. A cette fin, le pharmacien maîtrisera les outils informatiques et d'autres technologies si nécessaire.

*Leadership* : le pharmacien a l'obligation d'assumer une position de leadership pour le bien-être général de la communauté.

*Gestionnaire/chef d'entreprise* : le pharmacien gère, de façon efficace et créative, les ressources (humaines, matérielles, financières, et temporelles) et l'information dans le but d'assurer l'accès et la disponibilité des produits et services pharmaceutiques, optimisant les soins dispensés au patient. Le pharmacien, qu'il soit employé ou employeur, doit être capable autant de déléguer les tâches que de travailler sous la direction d'un supérieur hiérarchique, au sein d'une équipe de soins.

*Apprentissage la vie durant* : le pharmacien doit avoir intégré les concepts et les principes d'une mise à jour permanente de ses connaissances. Il doit s'y engager, c'est pour lui un moyen de remplir ses fonctions et de parfaire sa pratique et son rôle professionnel dans la société.

*Enseignant* : le pharmacien doit assumer la responsabilité de participer à la formation théorique et pratique des futures générations de pharmaciens. La fonction d'enseignant lui permet de partager ses connaissances, mais lui offre également l'occasion d'en acquérir de nouvelles et de se perfectionner.

De plus, le pharmacien diplômé contribuera au développement de la solidarité collégiale, et de son identité professionnelle, dans la fierté des hautes valeurs et principes éthiques.